



METPARK

Place à la mobilité

PREFECTURE
DE LA GIRONDE

03 JUIN 2021

Bureau du courrier

**Extrait du registre des délibérations du conseil d'administration
de METPARK - Séance du 25 mai 2021 (convocation du 12 mai 2021)**

Aujourd'hui vingt cinq mai deux mille vingt et un à 17 H, le conseil d'administration de METPARK s'est réuni sous la présidence de Madame Béatrice de François, vice-présidente de METPARK.

ETAIENT PRESENTS : Mme Béatrice de François, M. Olivier ESCOTS, M. Stéphane MARI, Mme Isabelle RAMI, M. Emmanuel SALLABERRY, Mme Brigitte TERRAZA

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION : M. Michel POIGNONEC ayant donné pouvoir à M. Emmanuel SALLABERRY, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH ayant donné pouvoir à Mme Béatrice de François

La séance est ouverte

AFFAIRE 2021/03/12P

**MARCHE DE TRAVAUX POUR LE REMPLACEMENT DES
COMMANDES DU SYSTEME DE DESENFUMAGE DES NIVEAUX
-1 ET -2 DU PARKING CENTRE COMMERCIAL MERIADECK :
MODIFICATION DE L'ENVELOPPE DES TRAVAUX**

- Vu le code général des collectivités territoriales,
- Vu le code de la commande publique,
- Vu la délibération n° 2020/06/13P déposée au contrôle de légalité le 18 décembre 2020.

Dans le cadre des travaux d'automatisation des commandes de désenfumage des niveaux -1 et -2 du parc de stationnement centre commercial Mériadeck, l'estimation des travaux initialement prévue à 300 000 € HT doit être portée à 350 000 € HT.

Cette réévaluation s'explique par :

- des contraintes liées aux nombreux locaux tiers impliquant des prescriptions techniques supplémentaires (isolation des passages de câbles en gaine coupe-feu),
- les demandes supplémentaires du SDIS 33 concernant le fonctionnement des coffrets de commandes de désenfumage à chaque entrée du parc,
- les modifications des commandes de la centrale de détection des gaz toxiques CO/NO pour permettre une ventilation manuelle de confort du parc.

Aussi, vous est-il proposé, Mesdames, Messieurs, si tel est votre avis, de bien vouloir autoriser M. le directeur général de METPARK à :

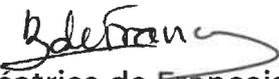
- porter le crédit budgétaire nécessaire à ce marché de travaux à 350 000 € HT en lieu et place de 300 000 € HT. Ce crédit sera inscrit au chapitre 011 article 61521 et au chapitre 21 article 2154,
- attribuer et signer le marché dans la limite du montant visé ci-dessus,
- signer tous les documents relatifs à l'exécution du marché y compris les avenants inférieurs à 5 % du montant initial du marché correspondant.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité

Fait et délibéré au siège social de METPARK le 25 mai 2021

Pour expédition conforme

La vice-présidente


Béatrice de François